

Festival des mobilités internationales

Etudier à l'étranger

15 octobre 2020

Règlement du tirage au sort

Préambule

Dans le cadre du Festival des mobilités internationales et Erasmusdays qui auront lieu le 15 octobre 2020, l'université Le Havre Normandie organise un tirage au sort permettant aux étudiants participant à au moins une des activités proposées :

- le quizz sur l'Europe et l'international en ligne sur Wooclap.
- un concours de photos «ma mobilité internationale »

Un tirage au sort aura lieu en vue de récompenser les étudiants avec des goodies ULHN et des places de cinéma.

Article 1 : Périmètre de participation

La participation au tirage au sort est possible pour les étudiants ayant participé au quizz ou au concours de photographies.

Article 2 : Organisation du tirage au sort

Le tirage au sort du concours photos aura lieu le mardi 13 octobre, celui concernant le quizz aura lieu le 15 octobre.

Huit étudiants seront tirés au sort parmi les étudiants ayant participé au concours photos. Cinq étudiants seront tirés au sort parmi les étudiants ayant eu les meilleurs résultats aux questions du quizz.

Article 3 : Détail des lots

Les lots suivants seront attribués :

- 8 places de cinéma Le Sirius pour le concours photos
- 8 sacs en tissu garnis d'un carnet A6 et un stylo pour le concours photos
- 5 places de cinéma Le Sirius pour le quizz

Les bénéficiaires seront prévenus de la manière suivante : courrier électronique

Article 4 : Acceptation du règlement

Le simple fait d'accepter de participer au tirage au sort entraîne, par adhésion, l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 5 : Responsabilité de l'Université Le Havre Normandie

L'Université de Le Havre Normandie se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances extérieures à sa volonté l'exigent.

Les lots offerts sont au porteur et ne sont pas nominatifs. Ils ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune réclamation, ou demande d'échange, notamment en contre-valeur monétaire.

Article 6 : protection des données à caractère personnel

Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, il ne sera collecté que les informations nécessaires au bon déroulement du tirage au sort. Il ne sera pas conservé de fichiers des personnes qui auront participé au tirage au sort après la réalisation de celui-ci.

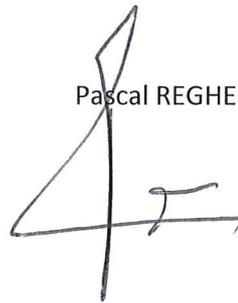
Article 7 : Contestations

Toute contestation relative au tirage au sort devra obligatoirement intervenir dans un délai de 7 jours calendaires qui débute le lendemain du tirage au sort, et être adressée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Université Le Havre Normandie, 25 rue Philippe Lebon, 76600 Le Havre

Fait au Havre,

Pascal REGHEM

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by 'ascal REGHEM'.

Président